

**COMITE REGIONAL D'EQUITATION  
DE NOUVELLE CALEDONIE  
AVENANT au REGLEMENT général FFE 2019**

**Officiels**

Tous les officiels y compris le président de concours, doivent être à jour de leurs licences en plus des qualifications requises CRENC/FFE par disciplines et niveaux d'épreuves.

**Engagement Chevaux :**

Les chevaux doivent être à jour de leurs vaccinations, avant les engagements, ils doivent être inscrits sur l'imprimé téléchargeable sur le site du CRE et transmis à celui-ci.

Les chevaux peuvent être contrôlés par les officiels, signalement et vaccination, à tout moment d'une compétition agréée CRENC.

La non-présentation du livret signalétique\* du cheval entraîne:

- Impossibilité de concourir l'épreuve (engagement(s) facturés)
- Elimination du cheval dans toutes les épreuves auxquelles il a participé pendant le concours
- Obligation de présenter son livret pour pouvoir engager de nouveau.

**Epreuves Poney :**

Toisage officiel UPRA obligatoire avant engagement

**Cavaliers :**

Avant de pouvoir engager dans une compétition CRENC (Championnat et/ou Grand Prix), les cavaliers doivent être licenciés FFE 2019 et avoir leurs LC (licence compétition) niveau club à jour.

**Engagements Terrain :**

Si autorisé par l'organisateur, présentation obligatoire de la licence du cavalier et du livret signalétique\* du cheval avant la reconnaissance de l'épreuve.

**Changement cavalier ou cheval :**

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, en respectant le nombre de participation jour, sous présentation du livret signalétique\* si changement de cheval, présentation licence si changement de cavalier. Pas de frais supplémentaire.

**Changement d'épreuve du couple :**

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, implique le paiement d'un forfait et d'un nouveau engagement au tarif normal.

**Officiels de compétition :**

Obligation pour le Président de concours et de jury de remplir le formulaire PV qui leurs sera fourni avec le matériel CRENC.

**Les accesseurs doivent être également licenciés**

**Réclamation :**

Toute réclamation doit être en accord avec le règlement FFE 2019 et accompagnée d'un chèque de caution de 5 000 frs cfp.

**Coaching épreuves niveaux Club/Poney**

**Le coaching ne peut être assuré que par un enseignant d'équitation diplômé d'état et déclaré à la DJSNC.**

L'engagement à une compétition CRENC, implique l'acceptation des règlements FFE et CRENC en vigueur.

**\*La photocopie du livret est non valide**